

## REINSCRIPTION - FICHE TARIFS

<b>GRILLE TARIFAIRE</b>					
<b>10 MENSUALITES DE SEPTEMBRE 2025 A JUIN 2026</b>					
	GANONE	PS AU PRIMAIRE	COLLEGE	2GT	1ERE / TLE
1er enfant	188 €	188 €	208 €	238 €	258 €
2ème enfant		168 €	188 €	208 €	218 €
3ème enfant		148 €	158 €	178 €	188 €
4ème enfant		128 €	138 €	158 €	168 €
5ème enfant		108 €	118 €	128 €	138 €
6ème enfant		88 €	98 €	108 €	118 €
<b>Frais de cantine / enfant / mois</b>	80 €				
<b>Frais de sécurité / enfant / mois</b>	12 €				
<b>SERVICES TRANSPORTS / ENFANT / MOIS</b>					
<b>NAVETTE MICHELET &lt;-&gt; GAYE</b>	48 €				
<b>ARRETS MULTIPLES</b>	65 €				
<b>FRAIS REINSCRIPTION / ENFANT</b>	70 €	Remboursés sous deux conditions : - Refus de réinscription par la direction Ou - Désistement de votre part <b>avant le dimanche 16 février 2025</b>			

❖ **Je calcule ma scolarité mensuelle :**

Famille composée de 3 enfants dont le 1<sup>er</sup> au Collège, le 2<sup>ème</sup> en CM2 et le 3<sup>e</sup> au Ganone, le montant sera de 840 euros / mois, ci-dessous le détail du calcul :

- 1<sup>ère</sup> enfant au Collège : 208 €
- 2<sup>ème</sup> enfant au CM2 : 168 €
- 3<sup>ème</sup> enfant au Ganone : 188 €
- Frais de cantine : 80 € x 3 = 240 €
- Frais de sécurité : 12 € x 3 = 36 €
- **Total : 840 €**

❖ **J'ai réinscrit mon enfant mais je souhaite me désister :**

L'établissement doit être informé par mail à l'adresse [service.administratif@gsbe.fr](mailto:service.administratif@gsbe.fr) **avant le vendredi 25 juillet 2025** en précisant la raison et le nom de l'établissement d'accueil.

Passé ce délai, le prélèvement mis en place pour septembre 2025, passera en paiement et ne sera pas remboursé.

❖ **Pour tout départ en cours d'année, tout mois entamé sera facturé dans son intégralité.**

Nous vous prions de croire, chers parents, l'expression de nos sentiments et vous remercions de la confiance que vous nous accordez.